

Compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2019

Présents : TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert, AREVALO Mireille, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, BISCAREL Nicole, GERMAIN Marjorie, GROS Franck, MARCHAL Yannick, MERLE Patrice, MORSELLI Daniel, POUGET-TIRION Dominique, BOISSIN Éric, LEVECQUE Jean-Luc

Absents : CORRAO Aurélie, DE BESSA MARTINS Rémy, OBRY Xavier, QUERE Brigitte.

Procurations : QUERE Brigitte pouvoir à CARRIER Martine.

Secrétaire de séance : THERAUBE Chantal.

A 20h30, le quorum étant atteint le conseil municipal peut commencer,

Délibérations

1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Proposition d'augmentation de 3% des taux d'imposition des 3 taxes.

Base:	2 689 000	1 766 000	51 200
Taux 2018:	TH 7.94	TFB: 9.46	TFNB: 68.55
Taux 2019:	TH 8.18	TFB: 9.74	TFNB: 70.61

Ce qui donne un résultat attendu de l'ensemble des 3 taxes de 428 121 € qui sont inscrits au compte 73111 du budget communal.

Le conseil municipal à, 3 voix contre (Éric BOISSIN, Daniel MORSELLI, Marjorie GERMAIN), 2 abstentions (Dominique POUGET-TIRION, Jean-Luc LEVECQUE) et 11 voix pour, **vote une augmentation de 3% des taux d'imposition des taxes directes.**

2. Vote du budget mairie (équilibré en dépenses et recettes comme suit :)

Section de fonctionnement : 1 332 849.00 €

Dépenses : 1 334 849 € dont :

- 410 100.00 € de charges à caractère général
- 642 730.00 € de charges de personnel et frais assimilés
- 189 600.00 € autres charges de gestion courante
- 49 300.00 € charges financières
- 6 000.00 € de charges exceptionnelles
- 37 119.00 € de virement à la section d'investissement

Recettes 1 334 849 € dont :

- 170 500.00 € produits des services domaines et diverses
- 619 306.00 € impôts et taxes
- 453 043.00 € de dotations participations
- 70 000.00 € autres produits de gestion courants
- 22 000.00 € produits exceptionnels et atténuation de charges

Section investissement : 1 570 804.09 €

Dépenses : 1 570 804.09 € dont :

- 295 700.00 € de dépenses réelles d'investissement (équipement)
- 490 000.00 € de restes à réaliser

- 402 618.00 € remboursement emprunts en capital
- 4 000.00 € dépôts et cautionnement
- 10 530 € d'ordre (transfert entre section)
- 367 956.09 € de déficit d'investissement

Recettes : 1 570 804.09 € dont :

- 326 730.00 € de recettes réelles d'investissement (subventions) dont 138 448.00 € de restes à réaliser (subventions)
- 37 119.00 € virement de la section de fonctionnement
- 285 195.00 € de FCTVA
- 60 000.00 € de taxes d'aménagement
- 4 000.00 € de dépôts et cautionnement
- 248 228.03 € d'excédent de fonctionnement capitalisé 2018
- 10 530.00 € d'ordre (transfert entre section)
- 599 002.06 € emprunt

Vote : 3 abstentions (Éric BOISSIN, Jean-Luc LEVECQUE, Daniel MORSELLI)
13 Voix pour.

3. Vote du budget eau-assainissement (équilibré en dépenses et recettes comme suit :)

Section de fonctionnement : 1 093 193.57 €

Dépenses : 1 093 193.57 € **dont** :

- 290 000.00 € charges à caractère général
- 8 000.00 € autres charges de gestion courante
- 27 155.00 € charges financières
- 1 500.00 € charges exceptionnelles
- 646 538.57 € virement à la section d'investissement
- 120 000.00 € de dotations aux amortissements

Recettes : 1 093 193.57 € **dont**

- 501 000.00 € de produits finis
- 6 000.00 € de subvention de fonctionnement
- 519 193.57 € d'excédent de fonctionnement 2018
- 67 000.00 € de recettes d'ordre (travaux de régie, quotes-parts des subv, mandats annulés)

Section Investissement : 2 223 206.43 €

Dépenses : 2 223 206.43 €

- 103 191.86 € déficit d'investissement
- 47 895.00 € emprunts et dettes
- 764 949.00 € de dépenses réelles d'investissement eau et 480 758.00 € de restes à réaliser
- 706 242.57 € de dépenses réelles d'investissement assainissement et 54 170.00 € de restes à réaliser
- 66 000.00 € de dépenses d'ordre

Recettes : 2 223 206.43 €

- 753 400.00 € d'emprunt
- 354 138.00 € restes à réaliser (subvention pour eau)
- 27 182.00 € restes à réaliser (subvention assainissement)
- 646 538.57 € de virement de la section de fonctionnement
- 65 148.00 € de FCTVA
- 256 799.86 € d'excédent de fonctionnement capitalisé 2018
- 120 000.00 € d'opérations de transfert d'ordre (travaux de régie et amortissement)

Vote : 3 abstentions (Éric BOISSIN, Jean-Luc LEVECQUE, Daniel MORSELLI) et 13 voix pour.

4. Demande du label : « ma commune aime lire et faire lire »

Le label « *Ma commune aime lire et faire lire* », créé par *Lire et faire lire* en partenariat avec l'AMF (Association des Maires de France), valorise l'action locale en faveur de la lecture.

Le label reconnaît l'engagement des communes à développer l'action des bénévoles de l'association *Lire et faire lire* sur leurs territoires. Depuis 1999, avec l'association *Lire et faire lire*, les bénévoles seniors sont mobilisés pour partager leur plaisir de la lecture avec les enfants.

Lire et Faire Lire intervient à l'école publique de Lablachère depuis 2006 et Lablachère fut la première commune d'Ardèche à le faire. Actuellement 6 bénévoles lecteurs de Lablachère interviennent que ce soit à l'école publique, à la crèche intercommunale ou autre structure accueillant des enfants.

La commune de Lablachère souhaite obtenir le label « **Ma commune aime lire et faire lire** » et s'engage à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme *Lire et faire lire*.

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte le dossier de candidature et autorise le maire à demander le label pour une durée de 2 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

5. Aire de co-voiturage : Rétrocession du terrain du département à la commune

Le maire informe le conseil municipal qu'un projet de cession de parcelle est en cours avec le Département.

Il est proposé que le Département cède la parcelle C2771 d'une contenance de 17 a 71 ca afin de régulariser l'aire de co-voiturage en bordure de la RD 104. Cette cession est consentie moyennant l'euro symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la cession de cette parcelle C2771 d'une contenance de 17a 71ca, autorise le maire à signer l'acte de cession ainsi que tout document se rapportant à ce dossier et précise que les frais seront à la charge du département.

6. Incorporation de plein droit dans le domaine communal de biens sans maître

Les biens sans maître se définissent comme des biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu ou dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de trente ans, sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession.

Les parcelles sur la commune de LABLACHERE ci-après désignées, dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de trente ans peuvent être considérés comme des biens sans maître et peuvent, par conséquent, être appréhendés de plein droit par la commune :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance			Nature
			ha	a	ca	
H	661	Les Prés des Rabières		02	03	Lande
H	687	Les Granges		03	77	Lande
H	692	Les Granges		03	20	Lande

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'exercer ses droits en application des dispositions précitées pour les raisons suivantes : ces parcelles serviront à entrer dans le domaine communal pour être rétrocédées, précise que la prise de possession de ce bien par la commune sera constatée par un procès-verbal affiché en mairie, d'autoriser le maire à prendre l'arrêté d'incorporation des biens dans le domaine privé communal des parcelles sans maître ci-dessus désignées, pour permettre l'opposabilité aux tiers par publicité foncière et d'autoriser le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

PNR des Monts d'Ardèche : il est envisagé de demander une subvention au PNR dont nous faisons partie pour la réfection de la calade de l'église.

Grange aux Pères : une autorisation avec convention avec les propriétaires est nécessaire pour installer une barrière qui empêchera d'aller vider des déchets, le site étant en cours de nettoyage.

Aire de grands passages : le maire et le président de la CDC étaient convoqués à la préfecture le 20 mars, lors de cette rencontre, Mme le préfet a réitéré son choix du terrain des Sabalettes malgré les arguments en défaveur et elle s'engage à faire une réunion publique à Lablachère pour expliquer ce choix....

Travaux :

L'assainissement au Prieuré a commencé.

Route de Planzolles : les réseaux humides sont terminés (tous les habitants de ces quartiers seront raccordés à l'assainissement), les réseaux secs (téléphone, électricité, fibre) sont en cours.

Malheureusement il y aura du retard à cause des anciens réseaux d'Orange qui doivent être déplacés pour la réalisation des trottoirs (il faudra creuser et les enterrer plus profondément).

La route a été, le moins possible, fermée complètement durant ces travaux.

Conseil clos à 22h30